



Phase de sensibilisation

Eau potable

Pour prévenir une pénurie d'eau potable durant la canicule nous vous prions d'éviter les activités suivantes:

- ! remplissage de piscines privées et piscines hors sol (p.ex. gonflables) ou plans d'eau privés
- ! renouvellement d'eau dans les piscines privées
- ! lavage de véhicules (sauf dans les stations de lavage professionnelles)
- ! lavage de trottoirs, garages, cours et façades
- ! utilisation d'un nettoyeur à haute pression
- ! fonctionnement de fontaines (sauf les fontaines fonctionnant en circuit fermé)
- ! irrigation de pelouses, parcs, cimetières et terrains de sports à l'exception de nouvelles plantations
- ! réfrigération de denrées alimentaires et boissons sous eau





Période d'étiage

Cours d'eau

Pour prévenir un manque d'eau dans nos cours d'eau pendant les périodes de sécheresse et/ou canicules, nous voudrions vous rappeler les faits suivants:

- !** L'Administration de la gestion de l'eau appelle la population à ne pas prélever de l'eau dans les eaux de surface. Ceci, afin de ne pas compromettre davantage la survie des organismes aquatiques et d'éviter une dégradation partiellement irréversible de la qualité des eaux de surface.
- !** Tout prélèvement d'eau dans les eaux de surface est soumis à autorisation du Ministère de l'Environnement
- !** Pendant les temps d'étiages un prélèvement d'eau dans les eaux de surface, même couvert par une autorisation, est INTERDIT (à l'exception de cas spécifiques définis par arrêtés ministériels).